



Enjeu 1	Maîtriser les consommations d'eau et d'énergie
Objectif 1	Faire des économies et favoriser les énergies renouvelables
Action 1	Coopérer et mutualiser des actions avec Lorient agglomération
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Lorient-agglomération Morbihan énergies
Partenaires	Aloen, Boucle énergétique Bienla AEZEO
Descriptif	
<p>Cette action est globale et consiste à établir une synergie entre les politiques de développement durable de Lorient agglomération et celles l'Agenda 21 de la commune.</p> <p>Plusieurs volets sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Décliner le plan climat de Lorient agglomération en Plan climat communal (intégrer le diagnostic en cours à Lorient agglomération).• Se fixer un objectif de réduction de 20% des consommations sur la commune• Parvenir à une meilleure constance des prix en fonctionnant en mutualisation et/ou en groupement d'achat. <p>La mise en œuvre du futur schéma de mutualisation devrait faciliter ces coopérations.</p> <p>Au-delà de l'échelon intercommunal, le département sera aussi un acteur intéressant à travers la structure Morbihan énergies qui intervient entre autres sur la fourniture d'énergie, l'éclairage public et peut effectuer des études d'ingénierie visant à optimiser la gestion de l'énergie des collectivités du département.</p> <p>L'association AEZEO, basée à Ploemeur, forme et accompagne des particuliers, des entreprises, des collectivités locales sur les techniques de gestion mais aussi de fabrication de leurs propres équipements d'énergie renouvelable. Cela permet de réduire fortement les coûts d'investissement et d'acquérir des compétences en interne.</p>	
Résultats attendus et indicateurs	
<ul style="list-style-type: none">• Economies d'énergie réalisées• GES évitées• Nombre de réalisations EnR sur la commune,• Puissance installée, nombre de kWh EnR produits sur la commune,• % EnR sur consommation énergétique totale de la commune...	

Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux de la ressource EnR sur la commune Etudier les potentiels de production d'EnR municipales 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un Bilan carbone Patrimoine et services Bilan production énergétique EnR n+1 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un Plan d'action suite au Bilan carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan émissions de GES et production énergétique
Moyens humains et financiers			
<p>Etat des lieux de la ressource : en partie réalisé</p> <p>Bilan carbone patrimoine et service : 12 à 20 000 euros selon le degré de réalisation en interne</p> <p>Coûts formation AEZEO : de 120 à 1050 euros selon les formations.</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21			Finalités concernées :
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Cohésion sociale entre territoires et entre générations</p> <p>Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
<p>Inscription dans l'Agenda 21 et le PCET de Lorient-agglo (chantiers 5 à 17 sur l'énergie et les ressources)</p> <p>Intégration au Plan climat de l'agglomération (empreinte carbone)</p>			



Enjeu 1	Maîtriser les consommations d'eau et d'énergie
Objectif 1	Faire des économies et favoriser les énergies renouvelables
Action 2	Eteindre et changer les éclairages publics
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Commune, Morbihan énergies
Partenaires	Fournisseur d'énergie Aloen Bureau d'étude spécialisé
Descriptif	
<p><i>Les consommations d'éclairage public représentent 48% de la consommation totale d'électricité des communes. Le coût de la consommation d'énergie est estimé à un tiers du budget éclairage public. Le Plan climat de Lorient-agglo prévoit de réduire de 20% les émissions de GES.</i></p> <p>Il s'agit non seulement de réduire la durée d'éclairage mais aussi d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public actuel. Cette action se déclinera en 3 volets :</p> <p>1/Réaliser un état des lieux des zones d'éclairage de la commune et des ZA/ZI pour adapter au mieux les éclairages Il s'agira de vérifier ce qui est allumé ou pas et pour quelles raisons (publicité, sécurité...) Une fois cette étude réalisée, un schéma d'éclairage public assorti d'un plan d'action pourra être mené (cf point suivant).</p> <p>2/Envisager des extinctions de nuit tout en éclairant les zones sensibles</p> <p>Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupler la réflexion sur l'éclairage à l'accessibilité et l'organisation de l'espace public, • Poursuivre l'action engagée de réduction de la durée d'éclairage avec une concertation à engager avec la population pour aller plus loin en matière d'extinction nocturne, <p>Mettre des détecteurs de mouvement (valable aussi dans les locaux/cf fiche 3).</p> <p>La commune de Caudan engage cette action pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les coûts liés à la consommation énergétique, • Diminuer les émissions de gaz à effet de serre. <p>3/ Utiliser des leds pour l'éclairage public Changer les types d'éclairage dans les bâtiments publics (écoles, médiathèque...) par des équipements autonomes consiste à améliorer l'efficacité énergétique : remplacement progressif des candélabres (« ne plus éclairer le ciel »), ampoules économes, luminosités moins importantes, intensités moins fortes, (étudier l'alimentation des points d'éclairage par EnR sur sites isolés (point d'attente transports scolaires...)).</p> <p>Elle s'inscrira dans un renouvellement progressif du parc ancien.</p>	
Résultats attendus et indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des coûts de fonctionnement liés à l'éclairage public • Réduction des émissions de gaz à effet de serre 	
Echéancier	

2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Etude : état des lieux sur les zones d'éclairage de la commune • Proposition d'un schéma d'éclairage public • Renouvellement éclairage public 	<ul style="list-style-type: none"> • Application du schéma d'éclairage public • Investissement/renouvellement éclairages 	<ul style="list-style-type: none"> • Application du schéma d'éclairage public • Investissement/renouvellement éclairages • Expérimentation de changements d'heures pour les extinctions 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement/renouvellement éclairages • Point sur 3 années d'expérimentation et adaptation
Moyens humains et financiers			
<p>Etude sur les zones d'éclairages : 4 à 5 euros par point d'éclairage. Des bureaux d'études se rémunèrent sur les économies réalisées (ex Concarneau).</p> <p>Enveloppe annuelle : 50 000 euros</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21		Finalités concernées :	
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
Inscription dans l'Agenda 21 et le PCET de Lorient-agglo			



Enjeu 1	Maîtriser les consommations d'eau et d'énergie
Objectif 1	Faire des économies et favoriser les énergies renouvelables
Action 3	Maîtriser les consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Commune, BE pour le suivi des fuites, SAUR, Lorient agglomération
Partenaires	Lorient aggro Lorient agglomération, ADEME (CEP), Conseil départemental, Conseil Régional, AEZEO
Descriptif	<p>Le secteur du bâtiment est parmi les plus énergivores en France avec les déplacements, en raison le plus souvent d'un bâti ancien et mal isolé.</p> <p>Caudan a fait des diagnostics de performance énergétique avec des classements allant majoritairement de A (centre de Loisirs, Maison de l'enfance) à C (Dojo, Médiathèque). La salle des fêtes étant quant à elle en D.</p> <p>Des améliorations sont possibles dans de nombreux bâtiments publics simplement en mettant en place des écogestes et de la pédagogie.</p> <p>Une approche plus technique pourrait également être développée en faisant appel à la domotique</p> <p>Cette action s'appuiera prioritairement sur les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Envisager la mise en place un système de cartes d'accès « électricité » et « eau » dans les équipements publics (système de badge permettant l'accès à l'eau et à l'électricité).• Doter les nouveaux bâtiments publics de systèmes de récupération d'eau pour les toilettes, quand cela est possible. Promouvoir ce système auprès des particuliers dans le cadre des dépôts de permis de construire.• Equipements/ robinetterie-WC : installation+renouvellement = choix de matériels économes en eau <p>Cette action a aussi pour objectif de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables (en construction et en rénovation) sur des bâtiments publics :</p> <ul style="list-style-type: none">• valoriser les potentiels locaux en énergie renouvelable sur les équipements publics (eau chaude solaire, photovoltaïque), incluant des bâtiments communautaires (UTB) ou pourquoi pas privés. <p>Les mesures à prendre pour économiser l'eau sont les mêmes que celles relatives aux économies d'énergie. Réduire les consommations d'eau impose au préalable de les connaître puis de se fixer des objectifs de réduction en mettant en place des actions de réduction. Caudan n'a pas encore mesuré ses consommations d'eau potable publique en fonction de ses bâtiments publics.</p> <p>Il s'agit avec cette action de mesurer toutes les consommations d'eau potable publique selon les bâtiments puis de mettre en place des mesures de réduction de consommation.</p> <p>Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none">• Étudier les consommations des bâtiments communaux• Installer des systèmes de mesure des consommations• Détecter les fuites et prendre des mesures pour les stopper <p>Installer des équipements économes en eau (chasses d'eau à double volume (3-6 l ou 2-4 l), réducteurs de pression, robinets mousseurs, commandes à pression...)</p> <p>Cette action peut aussi se doubler d'une sensibilisation des habitants :</p> <p>L'une des actions pour réduire la consommation d'eau potable consiste à utiliser l'eau de pluie, notamment pour le jardin ou le lavage des véhicules de service de la commune, du matériel et des équipements de loisirs.</p> <p>Pour les habitants, Lorient agglomération propose aux habitants de l'agglomération l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie, à tarif préférentiel, qui peuvent être livrées et montées par une association d'insertion.</p> <p>Cette action se décline en 3 volets :</p>

- Informer les Caudanais sur la possibilité d'acquérir ces récupérateurs d'eau de pluie.
- Les conseiller pour réduire les consommations.
- Etudier la possibilité d'inciter les particuliers de poser des cuves enterrées lors des nouvelles constructions.

Résultats attendus et indicateurs

- Implication de tous les utilisateurs (associations, services municipaux, écoles...)
- Réduction des consommations d'eau et d'énergie/bâtiment/an
- Nombre de projets réalisés, nombre de bâtiments concernés
- Nombre de réalisations EnR sur la commune,
- Puissance installée, nombre de kWh EnR produits sur la commune,
- % EnR sur consommation énergétique totale de la commune

Echéancier

2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un bilan « année 0 » + Etat des lieux • Elaborer un système de cartes d'accès : coût à évaluer pour chaque nouveau projet • Etat des lieux de la ressource EnR sur la commune • Bilan production énergétique EnR n+0 • Equipements hydro-économiques • Bilan consommation d'eau • Nombre d'équipements installés • Montant des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication sur le sujet : tout au long de l'Agenda 21 • EnR municipales • Bilan production énergétique EnR n+1 • Equipements hydro-économiques • Bilan consommation d'eau • Bilan consommation d'eau n+1 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un règlement d'utilisation des bâtiments et équipements publics • EnR municipales • Bilan production énergétique EnR n+2 • Equipements hydro-économiques • Bilan consommation d'eau n+2 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation après 3 années d'application • EnR municipales • Bilan production énergétique EnR n+2 • Equipements hydro-économiques • Bilan consommation d'eau n+3

Moyens humains et financiers

Pédagogie : quelques outils de communication, formations pictogrammes : 1000 euros/an

Budget spécifique au cas par cas pour des équipements domotiques

Etat des lieux de la ressource : moyens humains (services municipaux, CEP, habitants)

Enveloppe budgétaire annuelle à déterminer selon les réalisations à prévoir chauffe-eau solaire (7/10000 € par installation), panneaux photovoltaïques (1000 € du m²), réparation des fuites d'AEP (20 000 €)

Equipements hydro-économiques : réducteur débit (10 €), chasse d'eau (30 €), mousseur (2 €)

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>	
Cohérence territoriale	
<p>Agenda 21 de Lorient aggro : chantiers 5 à 17 sur l'énergie (incluant le chantier 8 sur la gestion de la ressource en eau)</p> <p>Echanges avec d'autres communes de Lorient-agglomération (ex : Lorient, Quéven...) sur les économies d'eau et d'énergie (méthodes et résultats)</p>	



Enjeu 2		Encourager les déplacements collectifs et doux	
Objectif 2.1		Inciter à utiliser les itinéraires cyclables	
Action 4		Créer de nouveaux itinéraires	
Maître d'ouvrage	Commune		
Maître d'œuvre	Commune, Conseil départemental du Morbihan, Lorient agglomération		
Partenaires	Lorient agglomération, Conseil départemental du Morbihan		
Descriptif			
<p>La commune possède déjà de nombreux itinéraires cyclables (pistes rue des étangs, voie Caudan/Lanester...). Mais ils restent peu utilisés par les usagers en dehors des loisirs.</p> <p>Il s'agit avec cette action de faire un réseau cohérent et d'envisager des raccords. 2 exemples :</p> <p>Une piste bourg/ Montagne du salut, Des liaisons interquartiers</p> <p>Plusieurs actions sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En amont sensibiliser aux déplacements doux afin de mieux valoriser les itinéraires existants, notamment dans le bourg • Proposer une enquête de satisfaction à l'adresse des usagers • Etudier la possibilité de créer des espaces partagés – ou zones de rencontre - entre tous les modes de déplacements (vélos + piétons + voitures) sur le centre bourg • Aménager de nouveaux itinéraires : réaliser un recensement des potentialités à développer <p>Aménager la route RD 769 pour les vélos (cf CG). Cette action est liée à la politique du Conseil départemental du Morbihan (doublement de la 2 x 2 voies).</p>			
Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution comparée du nombre de vélos et du nombre de voitures (parts modales) • Nombre de km d'itinéraires cyclables et piétonniers • Enquête de satisfaction pour les usagers 			
2015		2016	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux déplacements cyclables • Enquête de satisfaction 		<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités nouvelles (bourg, interquartier, RD769) • Etude coût 	
		2017	
		<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles réalisations 	
		2018	
		<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles réalisations • Evaluation 	
Moyens humains et financiers			
<p>Sensibilisation : revue municipale, Site Internet (pas de coût) Enquête satisfaction (interne ou stagiaires) Etude potentialité : 12/15 000 euros Interopérabilité (15 à 150 € par ml de piste cyclable),</p>			

Nouvelles réalisations : chiffrage à déterminer selon l'opération projetée

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21

Finalités concernées :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale entre territoires et entre générations

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cohérence territoriale

Cohérence avec l'A21 de Lorient agglomération (promotion des déplacements doux, chantiers 10, 17)

Intégration au Plan climat de l'agglomération (empreinte carbone)

Enjeu 2		Encourager les déplacements collectifs et doux	
Objectif 2.1		Inciter à utiliser les itinéraires cyclables	
Action 5		Mettre en place des équipements et des services	
Maître d'ouvrage	Commune, commerces		
Maître d'œuvre	Commune		
Partenaires	Services et commerces de la commune Associations de cyclistes		
Descriptif			
<p>Cette fiche est complémentaire de celle relative à la création de nouveaux itinéraires. Installer des abris vélos (écoles, commerces, mairie...)</p> <p>Il s'agit de considérer le vélo comme un mode de déplacement à part entière, y compris pour des usages professionnels et domestiques, et pas seulement de loisirs. Cette action concerne l'aménagement des équipements et mobiliers urbains en faveur du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> recenser puis développer des points d'attache des vélos (couverts dans le bourg, parc de stationnement, anneaux...) recenser et multiplier les stationnements vélos, particulièrement devant les endroits fréquentés et utilisés par le public (commerces, services publics à commencer par la mairie, écoles) sensibiliser la population (articles presse, manifestations de promotion du vélo et de la marche...) Devant les commerces, des facilités pour poser les paniers, sacoches peuvent être réalisées (ex magasin Biocop Lanester) <p>Etudier un système de location vélos en lien avec l'agglo (cf fiche 1 sur les coopérations).</p>			
Résultats attendus et indicateurs			
Nombre d'arceaux posés (publics et privés)			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> Etudier un système de location de vélos en lien avec l'agglo Pose d'arceaux x/an = 1000 euros Sensibiliser les commerçants de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Pose d'arceaux x/an = 1000 euros Expérimentation location (cf Lorient agglo) 	<ul style="list-style-type: none"> Pose d'arceaux x/an = 1000 euros Généralisation location (cf Lorient agglo) 	<ul style="list-style-type: none"> Pose d'arceaux x/an Généralisation location (cf Lorient agglo)
Moyens humains et financiers			
Budget à prévoir : parcs à vélos (100 €/arceau), Location vélo (cf Lorient agglo)			

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>	
Cohérence territoriale	
<p>Cohérence avec l'A21 de Lorient agglomération (promotion des déplacements doux) Intégration au Plan climat de l'agglomération (empreinte carbone) Cohésion sociale et territoriale (accessibilité)</p>	

Enjeu 2	Encourager les déplacements collectifs et doux
Objectif 2.2	Faciliter les alternatives à la voiture
Action 6	Encourager les déplacements doux et les transports collectifs
Maître d'ouvrage	Commune, Lorient agglomération
Maître d'œuvre	Lorient agglomération, conseil départemental
Partenaires	CTRL, Bruded
Descriptif	
<p>Sur les 700 000 déplacements enregistrés quotidiennement dans l'agglomération, 64 % se font encore en voiture. La commune de Caudan n'est pas compétente en matière de transports toutefois elle se réserve le droit d'interpeller les autorités organisatrices des transports que sont Lorient agglomération, le Conseil départemental, le Conseil régional, sur leur service et sur leur capacité à développer l'inter modalité, faciliter l'accès aux transports en commun pour les Caudanais.</p> <p>Cette action se décline en 3 volets :</p> <p><u>Améliorer la desserte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la fréquence des bus. Desservir les hameaux et des quartiers qui se sont densifiés (ex Kerfléau) et ZI. Demander à la CTRL d'élargir l'amplitude des bus. Sur ces 3 aspects Une expérimentation sur les lignes existantes (30,31) pourra être réalisée sur 6 mois (période scolaire et hors période scolaire) avec la volonté d'encourager l'utilisation des bus par les actifs Une autre possibilité consiste à expérimenter le transport à la demande et les « lignes virtuelles » comme cela existe dans d'autres collectivités (ex Lannion agglomération). Sur la base d'un appel, le bus peut prolonger virtuellement sa ligne pour aller chercher ponctuellement une ou plusieurs personnes à un horaire déterminé. <p><u>Améliorer l'accessibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer à la CTRL de revoir sa politique tarifaire (réduire les prix pour mettre en œuvre une offre vers de nouveaux usagers). Le coût des bus est aujourd'hui largement pris en charge par la puissance publique. Les abonnements et les billets individuels représentent environ 15% des recettes.. Dans ce contexte il peut être intéressant de discuter de la politique tarifaire avec l'agglomération et la CTRL. <p><u>Etudier une combinaison bus/vélo/voitures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le covoiturage et les bus Inciter à utiliser les aires présentes sur la commune <p>Cette partie concerne essentiellement à sensibiliser les usagers. S'agissant de la promotion du vélo, cette fiche est à relier avec la n° 5 relative à la mise en place d'équipements et services. Des accroches vélos sont aussi à envisager à proximité d'un ou 2 arrêts de la commune afin de favoriser la combinaison bus-vélos.</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager le covoiturage <p>Pour le covoiturage, une sensibilisation via le bulletin municipal et le site Internet de la commune sont aussi une action simple à mettre en place. La ville pourrait ainsi mettre un onglet mobilité en mettant un lien avec les sites concernés (Breizh Go, Conseil départemental du Morbihan, Blablacar...).</p> <p>Favoriser le covoiturage au niveau des établissements scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Enfin on peut créer un réseau communal en incitant les habitants à faire connaître leurs besoins de covoiturage pour faciliter la mise en relation des personnes en demande de déplacement et les personnes disposant d'un moyen de transport. La mairie pourrait ainsi recenser ces besoins et les réponses possibles. Ces systèmes sont en développement dans des collectivités rurales avec de bons résultats. 	

Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usagers dans les bus (nombre d'actifs) • Part multimodale (cf Lorient agglomération) • Nombre de véhicules sur les aires de covoiturage (nombre de covoitureurs) 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux transports collectifs et doux • Informations sur le site Internet et le bulletin municipal • Détermination de nouvelles dessertes et nouveaux horaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux transports collectifs et doux • Informations sur le site Internet et le bulletin municipal • Expérimenter le transport à la demande • Application des nouvelles dessertes et des nouveaux horaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux transports collectifs et doux • Généralisation du transport à la demande ? • Evaluation sur la fréquentation et sur les parts multimodales 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux transports collectifs et doux • Généralisation du transport à la demande ? • Evaluation sur la fréquentation et sur les parts multimodales
Moyens humains et financiers			
<p>Cf Lorient-agglo et la CTRL pour expérimenter de nouvelles dessertes et de nouvelles amplitudes des bus</p> <p>Questionnaire sur le covoiturage</p> <p>Informers, sensibiliser la population</p> <p>Réalisation du site Internet communal de covoiturage (en interne ou environ 1000 euros pour une prestation externe)</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21		Finalités concernées :	
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
<p>Agenda 21 de Lorient agglomération (chantiers 10 à 17), PDU de Lorient agglomération.</p>			



Enjeu 2		Encourager les déplacements collectifs et doux	
Objectif 2.3		Favoriser l'accessibilité	
Action 7		Mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans les projets	
Maître d'ouvrage	Commune		
Maître d'œuvre	Commune		
Partenaires	Associations handicapés (CIAPH)		
Descriptif			
<p>Cette action vise à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une action simple qui consiste à vérifier et/ou à améliorer l'accessibilité des équipements et services de la commune.</p> <p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'accessibilité de la voie verte (difficultés avérées pour des fauteuils roulants) • Ne pas faire d'aménagements urbains qui cachent la vue des personnes en fauteuil roulant (ex gros pots de fleurs et massifs) • Verbaliser les voitures sur les trottoirs. <p>Un autre volet de cette action consiste simplement à mieux associer les personnes en situation de handicap lors des travaux pour vérifier la conformité et les aspects pratiques.</p>			
Résultats attendus et indicateurs			
<p>Points noirs identifiés et rectifiés Nombre de projets associant les PSH.</p>			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et rectification le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et rectification le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et rectification le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et rectification le cas échéant
Moyens humains et financiers			
<p>Pas de moyen particulier Temps élu et services L'accessibilité est une obligation dans la plupart des nouveaux aménagements.</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21		Finalités concernées :	
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			

Cohérence territoriale	
Agenda 21 de Lorient agglo (mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports)	



Enjeu 3	Préserver les ressources, réduire nos déchets, recycler
Objectif 3	Préserver les ressources et la biodiversité
Action 8	Sensibiliser et éduquer la population à une meilleure gestion des ressources
Maître d'ouvrage	Commune, Lorient agglomération
Maître d'œuvre	Lorient agglomération
Partenaires	Associations locales
Descriptif	
<p>Cette action s'appuie beaucoup sur celles de Lorient-agglomération qui met en œuvre de nombreux programmes pédagogiques d'éducation au développement durable. A travers ces programmes, sont abordés des thèmes comme l'énergie, la gestion des déchets, la biodiversité, le littoral...</p> <p>Le Conseil départemental du Morbihan lui-même propose des programmes pédagogiques assez proches à destination des collèves.</p> <p>Cette action se décline en plusieurs volets :</p> <p><u>Relayer les politiques de l'agglomération sur l'eau et les déchets (cf action 3)</u> Proposer des réservoirs récupérateurs d'eau de pluie (vérifier avec l'agglomération : refaire infos dans bulletin municipal)</p> <p><u>Réduire la production des déchets</u> Rappelons que la commune met à disposition une benne à titre payant pour les tailles de haie. La gestion des déchets est de la compétence de Lorient-agglomération, qui vient d'être retenue par le Ministère du développement durable au titre des « territoires 0 déchets ». Cela suppose que des actions soient mises également en place dans chaque commune de l'agglomération. Dans cette logique, en 2015, face à la déchèterie de Caudan, Lorient-agglomération a ouvert une recyclerie. La commune pourra accompagner cette initiative en communiquant sur les comportements de réutilisation que cela peut susciter (cf Emmaüs). Elle pourra :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer la communication et l'info sur les déchets (réduction)• Encourager au vrac lors des achats ; inciter les commerçants à utiliser des sacs papiers• Sensibiliser les Caudanais aux limites de stockage des déchets.• Proposer à Lorient agglomération de préciser la nature et la quantité des déchets produits par les Caudanais (1 analyse par tournée sur une année pour calculer coût des déchets par personne).• Tirer les enseignements et sensibiliser la population via le site Internet de la commune et le journal municipal.• Lancer une campagne "vers une commune 0 déchets" (cf projet « 0 déchet de Lorient agglomération ») et proposer des périodes de changement des habitudes : ex couches réutilisables en tissu au lieu des couches jetables• Sensibiliser les habitants à l'utilisation des composteurs <p><u>Faire de la pédagogie pratique</u> Celle-ci existe déjà pour les écoles. Il s'agit de l'étendre aux adultes en organisant des visites du centre de tri (enfants et adultes) Envisager avec les ALSH des sensibilisations (visites) sur la réduction/tri/recyclage Refaire de l'information par le bulletin municipal</p> <p><u>Encourager les Caudanais à réduire leur consommation d'eau</u> Cette action consiste principalement à rappeler l'intérêt d'utiliser des bacs de récupération de pluie pour l'arrosage, le nettoyage d'objets, le jardinage...</p>	

Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles ou informations dans le bulletin • Nombre d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets (particuliers, commerces...) • Nombre et qualité des visiteurs au centre de tri • Nombre de personnes fréquentant la recyclerie 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Articles dans bulletin municipal et sur le site Internet (eau, déchets, recyclerie) • Mise en place de cycles de visites 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles dans bulletin municipal et sur le site Internet (eau, déchets, recyclerie) • Faire des actions d'encouragement • Mise en place de cycles de visites 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles dans bulletin municipal et sur le site Internet (eau, déchets, recyclerie) • Mise en place de cycles de visites 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles dans bulletin municipal et sur le site Internet (eau, déchets, recyclerie) • Mise en place de cycles de visites
Moyens humains et financiers			
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de moyens particuliers • Eventuellement financement direct de visites organisées par un prestataire : environ 300 euros la 1/2 journée de visite (hors déplacement). 			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21			Finalités concernées :
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.			
Cohérence territoriale			
Agenda 21 de Lorient agglomération et Plan climat territorial (diminution de production et valorisation de déchets)			



Enjeu 3	Préserver les ressources, réduire nos déchets, recycler
Objectif 3	Préserver les ressources et la biodiversité
Action 9	Viser le « 0 pesticide » sur la commune (public et particuliers)
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Commune
Partenaires	Syndicat de la Vallée du Blavet, du Scorff BE spécialisé Associations locales Habitants
Descriptif	
<p>La commune n'utilise des pesticides que sur les terrains de foot et le cimetière.</p> <p>Passer au « 0 pesticide » revient à reconsidérer la qualité de mauvaise herbe et de dégager du temps de main d'œuvre.</p> <p>Une phase de sensibilisation pour les utilisateurs des terrains de foot est indispensable afin qu'ils tolèrent mieux la présence des dicotylédones.</p> <p>Des changements de pratiques sont aussi à opérer : tonte à 2,3 cm puis de l'ordre de 5 cm afin que les dicotylédones soient étouffées par les graminées (gazon).</p> <p>La pousse des gazons doit aussi être favorisée : aération du terrain, scarification, engrais éventuels. Restera à enlever manuellement les éventuels plantains.</p> <p>Sur le cimetière, les allées ont été goudronnées, les « mauvaises herbes » peuvent être présentes surtout autour des tombes.</p> <p>Là encore plusieurs options sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• enherber les allées avec apport de terre, de sable... mais la pousse se fera en plusieurs années (2/3 ans) durant lesquelles il faudra expliquer cette pratique aux visiteurs du cimetière.• on peut aussi « bétonner » autour des tombes ou mettre des graviers qui étoufferont une majorité des « mauvaises herbes ». <p>L'entretien manuel est aussi une alternative. Compter 1,5 heures pour 10 m² soit un temps de travail multiplié par 2 comparé à un cimetière traité. Les communes en « 0 pesticide » mettent en œuvre un plan de gestion global qui libère des heures de travail sur d'autres espaces communaux pour les concentrer sur les points « sensibles » que sont le cimetière et les terrains de foot.</p> <p>Au-delà de l'action communale, l'Agenda 21 prévoit aussi d'inciter les habitants à ne plus utiliser de pesticides.</p> <p>Un plan d'action peut là encore être conduit :</p> <ul style="list-style-type: none">• articles dans le magazine municipal et sur le site Internet• conférence, expositions sur les dangers des pesticides• inciter à la mutualisation de matériel alternatif (machines thermiques) : associations de voisins...• organiser des formations au jardinage biologique, des échanges de techniques entre les particuliers (par exemple à l'occasion des bourses aux plantes), des visites de maraîchers bio, rendre les jardins accessibles aux écoles• créer un cahier des charges « zéro pesticide » pour les usagers des jardins partagés• engager un partenariat avec les commerces, jardinerie pour promouvoir les alternatives aux pesticides	

Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de pesticides utilisés par la commune • Surface concernée par les pesticides • Economie d'achat réalisée • Actions de sensibilisation auprès des usagers 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Visiter une commune exemplaire en « 0 pesticide » (ex Locmariaquer) • Organiser une session de sensibilisation des élus par un consultant spécialisé • Sensibiliser les services • Expérimenter sur un terrain de foot 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'expérimentation (cimetière/terrain de foot) • Sensibiliser les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'expérimentation (cimetière/terrain de foot) • Poursuivre l'expérimentation sur Sensibiliser les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Elargir la démarche aux autres espaces publics
Moyens humains et financiers			
Personnel communal (redistribution du temps de travail au regard de la gestion différenciée) Cf bénévolat des utilisateurs du stade ? Intervention d'un consultant spécialisé : 1 journée : 700 euros TTC			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21		Finalités concernées :	
La lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles L'épanouissement de tous les êtres humains La cohésion sociale entre territoires et entre générations Le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.			
Cohérence territoriale			
Agenda 21 de Lorient aggro : préserver et valoriser le patrimoine naturel, protection et gestion de la ressource en eau			

Enjeu 3		Préserver les ressources, réduire nos déchets, recycler	
Objectif 3		Préserver les ressources et la biodiversité	
Action 10		Faire découvrir et protéger la biodiversité	
Maître d'ouvrage	Commune, associations locales		
Maître d'œuvre	Commune, associations locales, ONF		
Partenaires	ADEC LPO M. Salaun ONF (Quimperlé)		
Descriptif			
<p>Au-delà des réglementations de protection de la biodiversité (PLU, SCoT...) cette action consiste à faire découvrir la biodiversité dans la logique de découverte de ses richesses. « Nous protégeons mieux ce que nous connaissons ».</p> <p>Cette action se décline en plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer une cabane d'observation à l'anse de Scouhel (plus grand réservoir de biodiversité de la commune). Plusieurs solutions techniques sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> ➢ un simple observatoire sous forme d'écran seulement, avec ou sans « fenêtres » de vue, avec ou sans marchepied pour que les enfants puissent voir par la même fenêtre que les adultes ou s'ils se contentent d'une fenêtre plus basse, ➢ ou encore un observatoire sous forme de cabane couverte, avec ou sans porte d'entrée • Etudier l'accessibilité des zones naturelles sur propriétés privées (en accord avec les propriétaires) • Protéger des espèces rares (limiter les accès à l'anse du Scouhel, faire quelques aménagements/cf PLU Caudan). 			
Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et types de règlements dans les documents d'urbanisme • Linéaires de sentiers « accordés » par les propriétaires • Nombre de propriétaires concernés • Nombre et types d'actions de sensibilisation • Nombre de visiteurs à l'Anse du Scouhel 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier accessibilité zones naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une cabane d'observation • Sensibiliser les Caudanais à visiter les espaces de biodiversité de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les Caudanais à visiter les espaces de biodiversité de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les Caudanais à visiter les espaces de biodiversité de la commune
Moyens humains et financiers			
Négociations avec les propriétaires (selon prix foncier)			
Construction d'une cabane d'observation : très variable selon la formule : Fabrication seulement et/ou pose. Une			

cabane peut aller jusqu'à 40 ou 50 000 euros si entièrement sous-traitée. Un chantier participatif peut aussi être envisagé pour réduire les coûts.

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21

Finalités concernées :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale entre territoires et entre générations

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cohérence territoriale

Agenda 21 de Lorient aggro (maillages trames vertes, bleues/marines, protection et gestion de la ressource)
SCoT



Enjeu 3		Préserver les ressources, réduire nos déchets, recycler	
Objectif 3		Préserver les ressources et la biodiversité	
Action 11		Agir pour réduire les nuisances à l'UTB	
Maître d'ouvrage	Commune, Lorient agglomération		
Maître d'œuvre	Lorient-agglomération		
Partenaires	Adaoz, riverains		
Descriptif			
<p>La commune a peu de moyens sur cette action au-delà de la vigilance et du soutien aux riverains et au « jury de nez », mis en place par l'entreprise ADAOZ pour évaluer les odeurs liées au processus de compostage de l'UTB. Elle pourrait aussi, comme dans d'autres communes de Bretagne, créer une commission composée d'élus et de riverains, chargée d'élaborer un cahier des charges pour une meilleure gestion et une meilleure prévention des odeurs et du bruit sur un site de traitement des déchets (ex La Vraie Croix/56).</p>			
Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des odeurs et autres nuisances • Retours positifs ou négatifs des riverains 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Information des riverains et de tous sur les nuisances • Consignes pour éviter au maximum ces nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une commission pour définir un cahier des charges pour une meilleure gestion des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> • Application du cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des différentes actions
Moyens humains et financiers			
Pas de moyens particuliers			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21			Finalités concernées :
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			

Cohérence territoriale	
Agenda 21 de Lorient agglomération (prévention des risques et des nuisances)	



Enjeu 4	Généraliser un urbanisme durable
Objectif 4.1	Diffuser les principes d'aménagement de la ZAC de « Lenn Sec'h » dans les autres quartiers
Action 12	Aller vers un urbanisme durable
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Commune, Lorient agglomération
Partenaires	Audélor, Bruded, associations locales

Descriptif

Le PLU a été révisé en 2014. Une nouvelle révision n'est donc pas à l'ordre du jour. Pour autant, les ateliers et le comité de pilotage ont demandé s'il était possible que le PLU renforce un certain nombre de points.

En vert les réponses apportées par Lorient-agglomération.

- Préciser certaines règles du PLU pour correspondre à l'identité caudanaise : **oui**
- Préconiser certains matériaux pour la rénovation de l'existant : **oui (avec la difficulté de rester dans l'incitatif, et de n'avoir que peu d'impact sur les opérations, la prescription/interdiction étant très difficile à justifier.)** En lien avec l'intention précédente, est ce que cela pourrait faire l'objet d'une annexe pédagogique sur les questions d'architecture et d'intégration ?
- Prendre en compte les nuisances sonores en particulier par rapport aux nouveaux aménagements routiers ou à proximité de certaines entreprises (nouveaux enrobés, aménagements anti-bruit, limitation de vitesse etc...) : **non pour l'espace public (ce volet pourrait faire l'objet d'un guide spécifique en collaboration avec les services techniques pour tous les travaux de voirie/aménagement d'espace public), mais oui pour l'isolation phonique des bâtiments**
- Favoriser les parkings à vélo près des services et commerces : **oui (cf fiche-action 5)**
- Compenser l'emprise de terres agricoles quand on est obligé d'en utiliser pour des opérations d'urbanisme chaque fois que cela est possible
Entre 1999 et 2005, sur le territoire de Lorient-agglomération, 682 ha (taille de la commune de Gestel) de bonnes à très bonnes terres agricoles ont été urbanisées.
L'enjeu d'économie d'espace est donc fondamental et l'agenda 21 doit sensibiliser la population sur le fait que l'on ne pourra plus urbaniser comme avant.
Il conviendra d'améliorer la connaissance et la concertation sur ces thèmes

Densifier en reconstruisant la ville sur elle-même. Cette action reprend les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Ce sont des dispositifs d'urbanisme opérationnel apparus en France en 2010 avec la loi Grenelle II. Ils intègrent les plans locaux d'urbanisme qui n'inclut que des OAP relatives à l'aménagement de certains quartiers (urbanisation des zones AU, échancier des équipements publics), tandis qu'un PLU intercommunal y ajoute des dispositions sur l'habitat ou les transports.

Mettre en place des « éco-aménagements », éco-quartiers. Afin de favoriser les éco-quartiers (Lenn Sec'h et d'autres allant « beaucoup plus loin », la Région a mis en place le dispositif EcoFaur (http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_34612/zoom-sur-les-projets-eco-faur). La commune peut aussi s'appuyer sur le réseau Bruded qui mutualise les expériences de développement durable (en particulier en urbanisme) de ses 140 commune adhérentes en Bretagne (<http://www.bruded.org/>)

En termes de sensibilisation de tous les publics aux enjeux d'urbanisme et aux enjeux fonciers, et pour coller aux réalités du territoire, l'Audélor a imaginé et met à disposition d'outil de concertation, le jeu "Plus Belle ma Ville !" ce puzzle géant sensibilise très concrètement aux aménagements alliant qualité de vie, densité, préservation des

terres agricoles, liaisons interquartiers et inter-communes.

Ce jeu peut être animé par l'Audélor, une association partenaire et être utilisé par des adultes et des scolaires.

Résultats attendus et indicateurs

- Nombre de personnes concernées par la formation aux enjeux d'urbanisme
- Nombre d'aménagements intégrant des critères « eco-quartiers ou « écolabellisés »
- Nombre de guides sur les nuisances distribués

Echéancier

2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'une annexe pédagogiques au permis de construire sur les matériaux• Rencontrer le réseau Bruded	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'un guide sur les nuisances• Animations avec le jeu « Plus belle ma ville)	<ul style="list-style-type: none">• Animations avec le jeu « Plus belle ma ville)	<ul style="list-style-type: none">• Animations avec le jeu « Plus belle ma ville)

Moyens humains et financiers

Pas de moyens particuliers (cf PLU, documents d'aménagements de Lorient-agglomération...)

Animation « Plus belle ma ville » faite par un prestataire ou une association locale : env 500 euros /animation

Enveloppe annuelle pour aider les particuliers aux éco-matériaux, faire des travaux d'isolation : (1 000 € par an ?)

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21

Finalités concernées :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles
Epanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale entre territoires et entre générations

Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cohérence territoriale

Agenda 21 de Lorient-agglo (chantiers 7, 9, 12 ,19 sur l'aménagement durable, l'étalement urbain, les modes de constructions durables, éco-comportements...)

PLH
SCoT



Enjeu 4	Généraliser un urbanisme durable
Objectif 4.2	Préserver les trames vertes / identité de la commune
Action 13	Soutenir l'aménagement de talus plantés
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Breizh bocage, Conseil départemental du Morbihan Syndicat de la Vallée du Blavet
Partenaires	Chambre d'agriculture, agriculteurs, associations locales, entreprise ou association d'insertion.
Descriptif	
<p>Le PLU protège les haies et les talus. Cette action va au-delà en préconisant de refaire des talus plantés. Le maillage bocagé – identité de la commune - permet d'abriter une grande biodiversité. Il crée des microclimats protecteurs de la faune et est en soi une richesse floristique. Quand le maillage des haies est important, il agit aussi en tant que corridor écologique et permet les échanges de populations animales. La haie permet de lutter contre l'érosion des terres arables et les transferts vers les cours d'eau des matières en suspension, bactéries et autres polluants. Enfin les haies stockent le carbone et jouent ainsi un rôle dans la lutte contre l'effet de serre.</p> <p>Pour la richesse et l'équilibre du territoire, il est donc intéressant d'inciter les agriculteurs à maintenir, entretenir et replanter des haies. Pour l'agriculteur, la haie est une protection pour les animaux d'élevage, une aide contre l'érosion des sols, un apport d'insectes pollinisateurs et une potentielle source de diversification en revendant le bois d'entretien des talus en bois-énergie. Cette disposition entre dans les critères de l'agro-écologie promue par les pouvoirs publics et la profession agricole.</p> <p>La commune peut inciter à la replantation de haies de manière directe (prime au mètre linéaire replanté) ou indirecte en assurant un débouché (achat de bois-énergie aux agriculteurs par exemple).</p> <p>Elle peut aussi associer la population avec une opération de type une naissance, un arbre planté.</p> <p>Il existe des guides permettant de bien gérer les étapes de la plantation.</p>	

Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de haies et talus replantés • Nombre d'espaces concernés 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et les agriculteurs aux aménités apportées par les haies et talus • Etapes de plantations : <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une étude macro-paysagère 2. Faire un diagnostic / section : établissement d'un projet de plantation/restauration souhaitable concerté sur un secteur opérationnel réduit retenu à l'issue du volet 1 3. Planter une surface linéaire de talus (à définir chaque année): 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et les agriculteurs aux aménités apportées par les haies et talus • Planter une surface linéaire de talus (à définir chaque année) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et les agriculteurs aux aménités apportées par les haies et talus • Planter une surface linéaire de talus (à définir chaque année) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et les agriculteurs aux aménités apportées par les haies et talus • Planter une surface linéaire de talus (à définir chaque année)
Moyens humains et financiers			
<p>Opération Breizh bocage : l'aide régionale plafonnée à 40% des coûts HT des prestations facturées par le maître d'œuvre ou des coûts liés à la réalisation de l'étude ; Aide cumulable à tout autre soutien public (Union Européenne, État, Départements, Agences, ...) dans la limite du respect des règles d'encadrement communautaire des aides publiques (80% du montant HT dans le cadre du présent dispositif).</p> <p>Budget : 1 000 € par an (fourniture des plants)</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21		Finalités concernées :	
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
<p>Agenda 21 de Lorient agglomération (maillage des trames vertes et bleues) SCoT</p>			

Enjeu 5		Améliorer la mixité sociale et faciliter l'accès aux services et activités de la commune	
Objectif 5		Répartir l'habitat social et favoriser la mixité sociale	
Action 14		Construire de petits collectifs dispersés	
Maître d'ouvrage	Commune		
Maître d'œuvre	Commune, bailleurs sociaux, Lorient agglomération		
Partenaires			
Descriptif			
<p>Cette action est complémentaire de l'action 12 relative à l'urbanisme durable.</p> <p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comptabilise 420 logements sociaux soit 16% des résidences principales. Selon le Programme local de l'habitat, Caudan connaît un déficit de 102 logements qui devront être créés dans la période 2012/2017.</p> <p>Le futur PLU a pour objectif de permettre une croissance modérée de la population tout en favorisant une mixité sociale et générationnelle. Il s'agit de fidéliser la population (les jeunes notamment), attirer de nouveaux habitants, enrayer le vieillissement. Conformément au Plan local de l'Habitat de Lorient agglomération, ces objectifs seront visés en diversifiant l'offre de logements, en travaillant sur des formes d'habitat innovantes, en favorisant la mixité sociale en assurant une mixité des formes (sauf hameaux).</p> <p>Le quartier de Lenn Sec'h est aussi l'illustration de ces objectifs avec le démarrage des constructions de logements collectifs à vocation sociale.</p> <p>Cette action propose de construire de petits collectifs et surtout de les répartir afin de favoriser la mixité sociale de la commune lorsque cela est possible.</p> <p>Elle peut aussi informer la population sur de nouvelles initiatives d'habitat groupé ou d'autoconstruction qui réduisent les coûts de construction et favorisent ainsi les personnes aux revenus plus modestes.</p>			
Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements construits • Nombre de personnes bénéficiaires 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Cf PLU et urbanisation prévue en logement social • Information sur les nouvelles formes de construction et les enjeux de la mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Cf PLU et urbanisation prévue en logement social • Information sur les nouvelles formes de construction et les enjeux de la mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Cf PLU et urbanisation prévue en logement social • Information sur les nouvelles formes de construction et les enjeux de la mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la progression du logement social

Moyens humains et financiers	
Pas de moyens particuliers	
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations</p> <p>Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>	
Cohérence territoriale	
<p>Agenda 21 de Lorient agglomération (chantier 12, offre de logements pour tous les publics) PLH de l'agglomération SCoT</p>	



Enjeu 5	Améliorer la mixité sociale et faciliter l'accès aux services et activités de la commune
Objectif 5	Répartir l'habitat social et favoriser la mixité sociale
Action 15	Mettre en place l'opération « un toit, 2 générations »
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	CCAS
Partenaires	Lorient-agglomération. BIJ Lorient, autres communes
Descriptif	
<p>Le service « 1 Toit, 2 Générations est une solution innovante pour contribuer à lutter contre l'isolement des personnes âgées et répondre au problème du logement des jeunes. Il repose sur le principe de la mise en relation des jeunes en recherche d'un logement avec des seniors disposant d'une chambre libre à leur domicile en échange d'une présence amicale et/ou des petits services.</p> <p>Des habitants de Lanester, Quéven, Ploemeur, Lorient, Guidel, Hennebont, Inzinzach-Lochrist, Languidic utilisent déjà ce service qui a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">• faciliter l'accès au logement• offrir une alternative nouvelle et solidaire à la pénurie de logements• prévenir l'isolement des seniors en agrémentant leur quotidien• renforcer le lien social entre les générations <p>Ce service s'adresse aux seniors de plus de 60 ans vivant seuls ou en couples sur Lorient agglomération et aux jeunes âgés entre 16 et 25 ans, étudiants, apprentis ou en formation.</p> <p>Le service propose la formule suivante: Une chambre chez l'habitant contre une présence, et/ou une aide ponctuelle à certaines tâches ainsi qu'une participation aux charges. La cohabitation est encadrée par une convention qui établit les règles et devoirs de chacun.</p> <p>Le service « 1 toit, 2 générations » assure le suivi et la médiation des adhérents durant la cohabitation. Une période d'essai de deux semaines est prévue pour les deux parties. Pour tout départ un préavis par écrit d'un mois est à respecter. La présence d'un jeune au côté du senior ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires. Caudan dispose de nombreuses maisons possédées par des personnes âgées qui seraient susceptibles d'être intéressées pour bénéficier de ce service. Cela est à confronter avec le besoin en logement de jeunes étudiants ou apprentis.</p> <p>Dans le cadre de l'agenda 21, un état des lieux pourrait être réalisé afin de déterminer les offres possibles et les diffuser.</p>	
Résultats attendus et indicateurs	
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de foyers concernés• Nombre de jeunes bénéficiant de ce service	

Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Informer la population du service • Diffuser la Charte qui encadre le service 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les personnes âgées intéressées et susceptibles d'accueillir un jeune • Faire la promotion du service 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les personnes âgées intéressées et susceptibles d'accueillir un jeune • Faire la promotion du service 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les retombées
Moyens humains et financiers			
Pas de moyen particulier.			
Faire de l'information et une enquête sur les besoins, les offres et demandes sur la commune			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21			Finalités concernées :
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.			
Cohérence territoriale			
Agenda 21 de Lorient agglomération PLH			



Enjeu 6	Elargir l'offre culturelle, diffuser les pratiques du développement durable		
Objectif 6	Définir une politique culturelle et élargir les activités culturelles		
Action 16	Proposer de nouvelles activités culturelles		
Maître d'ouvrage	Commune		
Maître d'œuvre	Commune Communes limitrophes partenaires Associations locales		
Partenaires	Associations locales		
Descriptif			
<p>Cette action vise à faire vivre la salle des fêtes avec des animations sous plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • culturelles, • sensibilisations au développement durable, • animations ludiques, • débats sur les politiques communales ou informatives pour tous • activités spécifiques en direction des jeunes <p>S'agissant des animations culturelles ou ludiques, la commune peut communiquer sur le fait qu'elle souhaite accueillir des spectacles à destination du grand-public. Un appel à projet pourra être élaboré en ce sens.</p> <p>Pour le reste, des sensibilisations sur le développement durable peuvent être relayées (ex soirées organisées par des associations locales...)</p> <p>La commune peut aussi lister un certain nombre de thèmes intéressant les Caudanais et rechercher des conférenciers compétents sur le sujet (ex en 2015 la question climatique sera très présente). Une structure comme Aloen organise aussi régulièrement des conférences ou cafés-débats sur des questions très concrètes touchant le grand-public (comment isoler, quel mode de chauffage renouvelables mettre en œuvre, comment réhabiliter, quelles aides possibles, etc ?).</p> <p>Pour les jeunes, une coordination avec le CLSH, l'espace jeune ou les TAP pourront aussi être organisés.</p>			
Résultats attendus et indicateurs			
<p>Nombre d'animations réalisées</p> <p>Nombre de personnes concernées ou participantes</p> <p>Nombre d'associations locales impliquées</p>			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un appel à projet • Organisation d'une conférence-débat ou relais d'une association locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un spectacle • Choix d'un ou plusieurs thèmes à débattre avec les habitants • Organisation de temps d'échanges sur ces thèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un spectacle 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un spectacle • Evaluation

Moyens humains et financiers	
<p>Appel à projet : proposer une dotation de 1000 ou 2000 euros pour soutenir un projet</p> <p>Conférences thématiques : certaines peuvent être gratuites (Aloen), d'autres payantes (500/1000 euros) selon les conférenciers.</p> <p>Mobilisation des services de la commune et coûts induits par la mise à disposition de moyens humains et matériels</p>	
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<p>La lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles</p> <p>L'épanouissement de tous les êtres humains La cohésion sociale entre territoires et entre générations Le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>	
Cohérence territoriale	
<p>Une cohérence pourra être recherchée avec d'autres communes pour partager un projet ou un spectacle (Lanester, Hennebont, Pont-Scorff, Inzinzach-Lochrist...</p>	



Enjeu 7	Requalifier les ZA, encourager les circuits courts et les achats « durables »
Objectif 7.1	Aider les circuits courts et l'agriculture locale
Action 17	Favoriser les produits bios et locaux
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Commune EHPAD Ecoles Syndicat de la Vallée du Blavet
Partenaires	Lorient agglomération, Chambre d'agriculture, Gab 56, Manger bio 56, future association de commerçants, réseau Biocoop
Descriptif	<p>Cette action est complémentaire de celle visant à soutenir le commerce local et à créer un marché local.</p> <p>Le soutien au commerce local peut se faire sous différentes formes (cf fiche 20) Une démarche spécifique est proposée sur ce thème, dont l'objectif est de montrer aux habitants leur rôle important dans le développement et la viabilité des commerces de Caudan. Plusieurs actions sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none">• créer une semaine de l'autonomie sur Caudan (ne faire ses courses que sur Caudan comme cela se fait par exemple dans d'autres communes/ex Laillé-35),• communiquer sur le futur marché à venir <p>S'agissant du soutien au bio et au local, la commune possède 4 fermes en bio pratiquant la vente directe : kiwis, maraîchage, porcs. Par ailleurs l'Esat de Caudan propose de la vente au détail ou des abonnements sous la forme de paniers à des prix très attractifs. Soulignons aussi les groupes-témoins mis en place par le réseau Biocoop qui vise à amener des familles vers le bio sans changement de budget alimentaire. Lorient-agglo a également réalisé un guide des producteurs locaux accessible gratuitement via Internet (http://www.produits-fermiers-paysdelorient.com/ca1/synagri.nsf/TECHDOCPARCLEF/00015087?OpenDocument) Une action d'information de ces initiatives par la commune est relativement facile via le site Internet et le bulletin municipal. Cette action prévoit aussi l'introduction plus régulière de produits bios et locaux dans les cantines et de favoriser le bio dans les EHPAD Pour ces 2 actions, une ingénierie peut être réalisée par des structures spécialisées : Manger bio 56, Syndicat de la Vallée du Blavet.</p> <p>Elle prévoit aussi une information à destination des agriculteurs et les accompagner dans la formation vers l'agriculture durable et l'agro-écologie, en anticipant qu'un certain nombre d'agriculteurs va rapidement partir en retraite et que des marchés sont aujourd'hui non satisfaits, particulièrement en produits biologiques. Des visites et informations techniques pourraient être organisées par la commune.</p> <p>Utiliser le calculateur de l'association « Terre de liens » (http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/). Ce convertisseur permet de calculer le nombre d'agriculteurs et la surface nécessaires pour relocaliser progressivement notre consommation alimentaire en agriculteur biologique. Ces chiffres sont évidemment théoriques mais, appliqués à la commune (ex : quelle surface et combien d'emplois pour nourrir les enfants de la cantine en bio ?) comme cela se fait à Langouët, Bouvron, Mouans-en-Sartoux... Ils donnent un aperçu des possibilités ou des volontés locales (ex : 13 ha nourrissent à l'année 200 élèves).</p> <p>Proposer aux commerces locaux d'élargir la gamme de produits bios Certains commerces (boulangerie, distribution) proposent déjà des produits biologiques. Une information en direction des autres commerçants pourra être effectuée pour élargir l'offre.</p>

Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions d'informations sur le sujet • Nombre d'agriculteurs intéressés (installation, reconversion) • Surfaces agricoles concernées • Nombre de Caudanais abonnés aux paniers de l'Esat • Nombre d'agriculteurs intéressés et nombre de « clients » intéressés • Nombre de fermes concernées par des visites 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Information circuits courts • Organisation d'une semaine de l'autonomie avec les commerçants locaux • Accompagnement écoles et EHPAD pour augmenter la part du Bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Information circuits courts • poursuite d'une semaine de l'autonomie avec les commerçants locaux • Accompagnement écoles et EHPAD pour augmenter la part du Bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Information circuits courts • poursuite d'une semaine de l'autonomie avec les commerçants locaux • • Accompagnement écoles et EHPAD pour augmenter la part du Bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de ces actions
Moyens humains et financiers			
<p>Information sur les circuits locaux : pas de budgets spécifiques Ingénierie pour l'introduction de produits bios et locaux dans les cantines : ingénierie gratuite si Syndicat de la Vallée du Blavet. Organisation d'une semaine du commerce local : pas de budget spécifique (communication via la presse, le bulletin municipal, le site Internet de la commune) Journées d'information à destination des agriculteurs : 650 euros Organisation d'une visite de sites : 650 euros (1200 si location d'un car)</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21		Finalités concernées :	
<p>La lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles L'épanouissement de tous les êtres humains La cohésion sociale entre territoires et entre générations Le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
<p>Agenda 21 de Lorient agglomération, Charte pour l'agriculture, programme Leader 2015/2020) Charte de l'agriculture</p>			



Enjeu 7		Requalifier les ZA, encourager les circuits courts et les achats « durables »	
Objectif 7.1		Aider les circuits courts et l'agriculture locale	
Action 18		Mettre en place un marché	
Maître d'ouvrage	Commune		
Maître d'œuvre	Commune, association de commerçants (si en place)		
Partenaires	Commerçants, producteurs locaux, Lorient agglomération (Leader...)		
Descriptif			
<p>La commune de Caudan ne dispose pas de marché. C'est pourtant un outil important de valorisation des producteurs et des produits locaux qui peut également inciter les habitants à fréquenter davantage le centre-ville et les commerces du centre-ville.</p> <p>Pour mettre en place un marché à Caudan il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De choisir le meilleur moment en fonction des plannings des marchés environnants et des disponibilités des usagers potentiels • De proposer un lieu de déroulement et vérifier la possibilité de branchements (ex : Place/rue Jean-Pierre Calloch ?) • De faciliter les accès (idem commerces centre-ville) • Démarcher les commerçants et producteurs en vente directe 			
Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clients fréquentant le marché • Nombre d'étals et progression de ceux-ci • Enquêtes de satisfaction 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité • Démarchage des commerçants et producteurs • « Aménagement » de l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage du marché à l'occasion d'un événement 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du marché • Evaluation de la fréquentation • Adapter les horaires éventuellement • Proposer des nocturnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du marché • Evaluation de la fréquentation • Adapter les horaires éventuellement • Proposer des nocturnes
Moyens humains et financiers			
<p>Coût de l'aménagement d'une « place du marché » (cf branchements eau et électricité) Faisabilité : un stagiaire ou un étudiant peut s'en charger Embauche d'un « placier » du marché ou affectation de cette mission à un agent</p>			

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	
Cohérence territoriale	
Agenda 21 de Lorient agglomération, Charte pour l'agriculture, programme Leader 2015/2020	



Enjeu 7	Requalifier les ZA, encourager les circuits courts et les achats « durables »
Objectif 7.1	Aider les circuits courts et l'agriculture locale
Action 19	Développer des jardins familiaux et partagés
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Commune
Partenaires	Association de jardinage (existante ou à créer), propriétaire de parcelles à jardiner
Descriptif	<p>Des jardins partagés sont prévus dans la zone de Lenn Sec'h. Dans l'objectif de diffuser Lenn Sec'h (cf objectif 4.1), il est possible d'élargir cette action qui poursuit deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer des espaces de solidarité (lieux de rencontres, de lien social, d'accès à la terre et à un jardin)• Créer un lieu de sensibilisation et d'action exemplaire sur la préservation de la biodiversité ce qui implique des pratiques de jardinage naturel• Proposer une alternative au jardin individuel dans le cadre d'une densification de l'habitat, devenue indispensable pour préserver notamment les terres à vocation agricole (comme à Lenn Sec'h) <p>Plusieurs étapes peuvent ponctuer ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Inciter, accompagner les propriétaires de grands jardins à partager leur espace Identifier des emprises foncières pour développer ces jardins (exemple : mise à disposition gracieuse de terrains privés suite à un appel public, location...)• Définir ou non des critères de participation, d'attribution des parcelles (exemple : quotient familial, taille du terrain individuel, structure familiale visant aux échanges intergénérationnels...). Cette démarche peut aussi se faire de gré à gré, la commune aidant simplement à la négociation éventuelle en fournissant une convention-type de mise à disposition.• Faire connaître et animer la démarche par un appel à bénévoles auprès des jardiniers amateurs, (supports mobilisables : bulletin municipal, flyers et réunions d'information spécifiques...). Cette dynamique peut aussi donner lieu à la création d'une association.• Définir un règlement des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (pas de produits phytosanitaires ni d'engrais chimiques, mise en place de composteurs, récupération d'eau et pratiques économes en eau, saisonnalité des produits...) et sensibiliser les utilisateurs mais également tous les habitants en prenant ces jardins comme exemple. Cette partie est à relier avec l'action 9 « viser le 0 pesticide »• Eventuellement fournir du matériel (outils, abris...) pour les jardiniers amateurs. <p>L'objectif de cette action est aussi de favoriser les liens entre jardins familiaux, logement social et habitat collectif, afin d'offrir des espaces de jardinage à des personnes qui ne disposent pas de terrain.</p> <p>Pour en savoir plus : http://www.arehn.asso.fr/dossiers/jardin_partage/index.html</p>
Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Surface et nombre de parcelles concernées• Nombre de personnes, de familles concernées• Mise en œuvre de critères d'éco-compatibilité et de socio-compatibilité.• Dynamique mise en place

Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> Recenser les espaces disponibles ou potentiellement disponibles Faire une information aux habitants et lancer un appel à candidature 	<ul style="list-style-type: none"> Aider à l'attribution des parcelles (convention de mise à disposition) et définir le mode de fonctionnement pour une mise en culture au printemps 2016 Continuer à sensibiliser les propriétaires pour étendre la surface des jardins partagés 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à étendre la surface suivant le nombre de demandeurs Assurer une formation des jardiniers aux bonnes pratiques écologiques Organiser un moment festif de partage entre les différents jardins 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à étendre la surface suivant le nombre de demandeurs Assurer une formation des jardiniers aux bonnes pratiques écologiques Organiser un moment festif de partage entre les différents jardins
Moyens humains et financiers			
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les réserves foncières ou location pour jardins partagés Prévoir le temps humain de gestion des jardins Acquisition de matériel pour les jardins (chalet de stockage matériel, récupérateur d'eau de pluie, composteurs...) Coût des animations sur le jardinage au naturel (animateur municipal ou formations ponctuels par de spécialistes) Enveloppe : 1 000 € par an si coût direct 			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21			Finalités concernées :
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
Agenda 21 de Lorient agglo			

Enjeu 7	Requalifier les ZA, encourager les circuits courts et les achats « durables »	
Objectif 7.2	Encourager la fréquentation des commerces	
Action 20	Favoriser l'attractivité des commerces	
Maître d'ouvrage	Commune	
Maître d'œuvre	Commune	
Partenaires	Association des commerçants, CCI, association de Kerpont, Lorient agglomération	
Descriptif		
<p>La commune est attractive et possède un réel potentiel économique mais les petits commerces du centre-ville sont fortement concurrencés par la proximité des grands centres commerciaux périphériques de la zone de Caudan-Lanester. Les petits commerces et les commerces de proximité sont pourtant des éléments importants de la vie communale.</p> <p>Le développement du quartier de Lenn Sec'h devrait contribuer à maintenir les commerces existants voire inciter à la création de nouveaux commerces.</p> <p>Cette action vise à soutenir et dynamiser le commerce de proximité à travers plusieurs démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de jeunes commerçants et de nouvelles activités pour diversifier l'offre commerciale de la commune et répondre aux besoins des habitants. Cette maîtrise publique du soutien et de l'accompagnement du commerce de centre pourrait se réaliser par : <ul style="list-style-type: none"> ➢ le rachat par la commune de bâtiments non occupés ou à vendre en centre-ville et la mise à disposition de linéaires commerciaux ➢ étudier la faisabilité d'application d'un plafonnement des loyers permettant aux commerces de démarrer sereinement leur activité • Diversifier les commerces en centre ville et viabiliser leurs activités : dans ce cadre, un accompagnement des études de marché, la comparaison avec des communes de taille similaire, l'étude des besoins de la population seront envisagés. On peut aussi directement interroger les commerçants pour entendre leurs propositions sur l'intérêt de la création de commerces complémentaires aux leurs. • Faciliter l'accès aux commerces (stationnement de proximité pour voitures et vélo, cheminements doux, accès poussettes et PMR...)/cf fiches dédiées à la mobilité et l'accessibilité. • Encourager le redémarrage de l'association des commerçants et mettre en place des opérations promotionnelles et/ou de communication de différentes opérations nationales (journée sans voiture, semaine de la réduction des déchets...) • Réaménager ou moderniser les espaces commerciaux pour les rendre plus attractifs : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Faire des aménagements pour rendre plus attractif le centre de Kério ➢ Apporter une touche de modernité par du mobilier urbain adapté. ➢ Changer l'image de la rue (Muguet, libération) par une image plus commerçante ➢ Mieux signaler les commerces (signalétique, totems..). 		

Résultats attendus et indicateurs			
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des commerces du centre ville • Turn-over des enseignes • Nombre de commerces maintenus ou créés. • Nombre d'emplois maintenus ou créés • Satisfaction des clients 			
Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les locaux vacants • Estimer le budget de rachat et de réhabilitation • Evaluation des besoins de la population et des manques en commerces (étude, enquête) • Proposer une rencontre des commerçants pour favoriser la re-création d'une association 	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat et réhabilitation de locaux à mettre en location pour de nouveaux commerces • Recherche de nouveaux commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de l'association des commerçants dans les opérations de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'action
Moyens humains et financiers			
<p>Coûts éventuels de rachat et réhabilitation de bâtiments et modalités de locations en commerces (au cas par cas)</p> <p>Etude/enquête des besoins/demandes : 15 000 à 20 000 euros si BE, peut être effectuée par des étudiants.</p> <p>Budget : chiffrage à déterminer selon l'opération projetée si principe retenu .</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21		Finalités concernées	
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Cohésion sociale entre territoires et entre générations</p> <p>Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
<p>Pas d'actions particulières de Lorient-agglo si ce n'est le coût de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) qui impacte directement les résultats des commerces.</p> <p>Le cohérence est plus à recherche en termes d'équilibre entre les commerces du bourg et ceux de la ZA de Kerpont</p>			



Enjeu 7	Requalifier les ZA, encourager les circuits courts et les achats « durables »
Objectif 7.3	Requalifier les zones d'activité
Action 21	Proposer des critères développement durable
Maître d'ouvrage	Commune
Maître d'œuvre	Commune
Partenaires	Lorient Agglomération, Audélor, CTRL, Conseil régional (Qualiparc) ; tous les partenaires des Zones d'Activité : Ademe, Chambre de Commerce et de l'Industrie, chambre des métiers, structures de covoiturage...
Descriptif	
<p>La sensibilisation à la gestion environnementale s'articule autour de plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'impact visuel des ZA :<ul style="list-style-type: none">➤ Faire respecter les règlements des ZA : Vérifier que le cahier des charges architectural et paysager des ZA est respecté, faire en sorte qu'il le soit➤ Utiliser un Cahier des Charges plus ambitieux pour les ZA : Intégrer des critères paysagers et développement durable dans les cahiers des charges d'installation des ZA avec valorisation auprès des entreprises, préconisations en matière de plantations, de perméabilité des sols et d'aménagement paysager (cf label Qualiparc)• Diminuer la place de la voiture :<ul style="list-style-type: none">➤ Mutualiser les parkings➤ Développer les liaisons douces au sein des ZA (cf fiches mobilités/accessibilité)➤ Favoriser le covoiturage (cf fiches mobilités/accessibilité)➤ Envisager des horaires aménagés pour diminuer les trajets (cf fiches mobilités/accessibilité)• Gérer les déchets, pollutions et nuisances<ul style="list-style-type: none">➤ Faire un état des lieux, un audit sur les équipements et le respect des procédures de tri des déchets : déchets ménagers assimilés et déchets spéciaux ;➤ Faire un état des lieux des pollutions et nuisances potentielles et ressenties et les prendre en compte pour les minimiser au maximum➤ Mettre en place un groupe de travail sur l'économie circulaire• Visiter des ZA avec efforts architecturaux pour découvrir ce qui existe déjà.• Porter à connaissance le Schéma directeur des zones d'activités de Lorient Agglomération adopté en 2011	
Résultats attendus et indicateurs	
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entreprises sensibilisées• Qualité et quantité de déchets triés• Nombre et qualité des actions paysagère menées• Surface de sols imperméabilisée /surface totale de la ZA• Quantité de déplacements individuels évités• Types de contraintes ou incitations dans cahiers des charges	

Echéancier			
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les espaces à améliorer • Répertorier les entreprises à sensibiliser • Etat des lieux des déplacements domicile/travail • Répertorier des déchets traités / non traités / à traiter... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions en fonction de l'état des lieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions en fonction de l'état des lieux • Suivi des actions et des indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions en fonction de l'état des lieux • Suivi des actions et des indicateurs
Moyens humains et financiers			
<p>Une BE ou un étudiant stagiaire pourrait faire une étude d'état des lieux et de préconisations. Les aménagements éventuels seront ensuite chiffrés</p>			
Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21			Finalités concernées :
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale entre territoires et entre générations Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</p>			
Cohérence territoriale			
<p>Travail avec les services de l'agglomération et l'Agence de l'Urbanisme du Pays de Lorient (Audélor) Voir le Schéma directeur des zones d'activités de Lorient Agglomération</p>			